

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EF
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-69 du 7 novembre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631024S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2015-02 en date du 12 janvier 2015 nommant M. Pierre TIBERGHIEEN en qualité de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation, de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2016-16 en date du 25 avril 2016 nommant Mme Sylvie GROSS en qualité de directrice médicale de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre TIBERGHIEEN en qualité de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation, de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, l'ensemble des documents relatifs au projet de recherche « TRANSfusion and transplantation: PrOtection and SElection of donors » (TRANSPPOSE) financé par la Commission européenne et impliquant l'Établissement français du sang.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TIBERGHIEEN, délégation est donnée à Mme Sylvie GROSS, directrice médicale, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes visés à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation doit être exercée dans le cadre d'une obligation d'information et de notification à l'Établissement français du sang Bretagne des engagements pris au nom de l'Établissement français du sang.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 novembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS